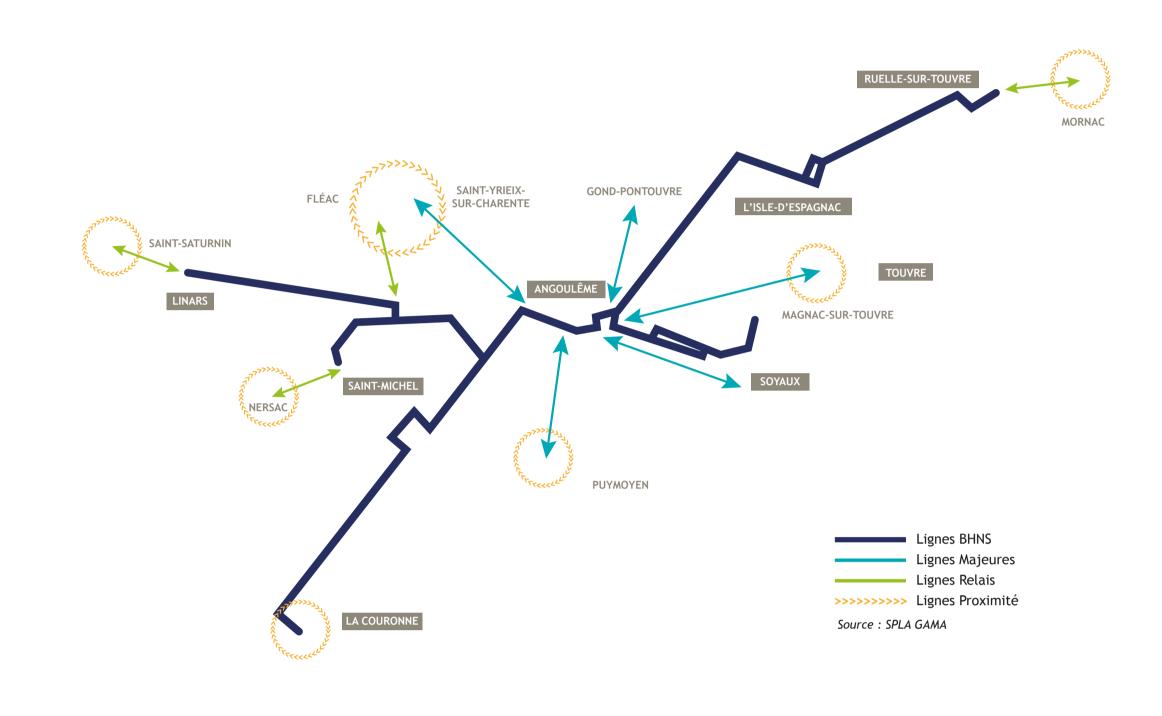


REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE LA HIÉRARCHISATION DU FUTUR RÉSEAU



# /UN PROJET SOUMIS

**À CONCERTATION** 

Après une première phase d'étude (*voir calendrier ci-dessous*), le projet est soumis à l'avis du public au cours d'une concertation qui s'organise au titre des articles L.103-2, L.103-3 et R.103-1 du code de l'urbanisme et L.122-1 du code de l'environnement. Elle se déroule du 18 mai au 20 juin 2016.

Chacun est invité à s'exprimer sur :

- les caractéristiques du tracé des deux lignes de BHNS;
- le détail des aménagements par secteur et par ligne.

### LE PROJET DE BHNS DU GRAND ANGOULÊME

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service du Grand Angoulême sera l'équipement structurant du futur réseau de transport en commun de l'agglomération.

Développées en coordination avec le projet de réorganisation du réseau, démarche initiée dans l'objectif de construire une véritable alternative au tout voiture, ses deux lignes profiteront d'un lien efficace avec l'ensemble du réseau pour favoriser une desserte optimale de tout le territoire de l'agglomération selon 4 niveaux de service.

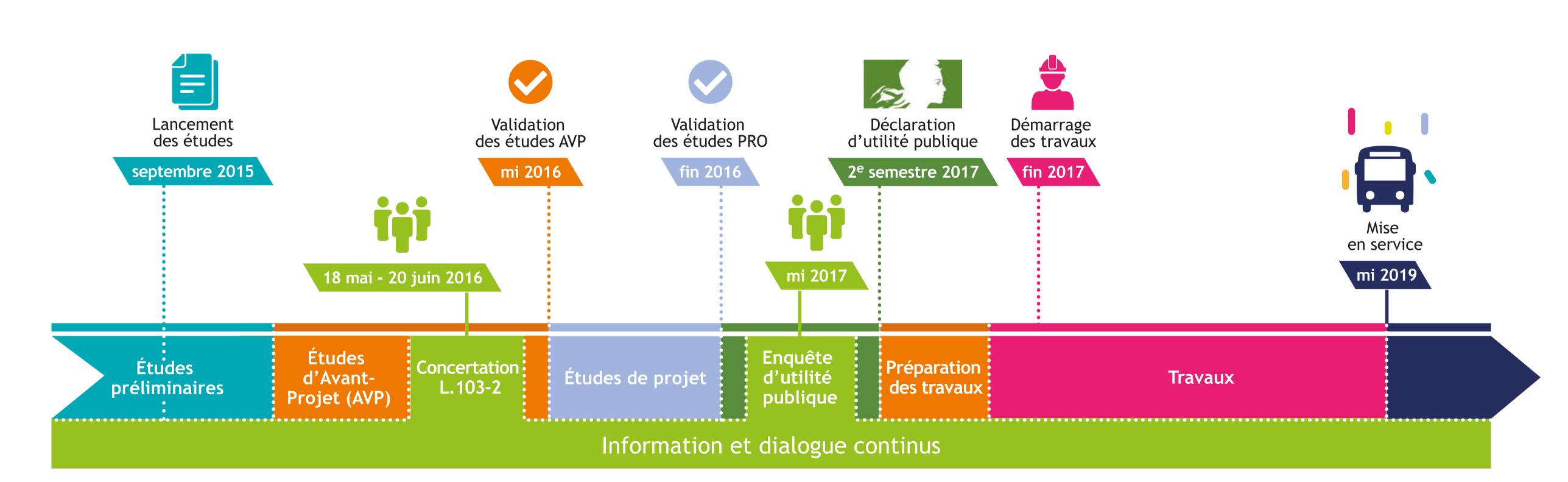
- 1 2 lignes de BHNS
- Des lignes majeures en direction du cœur d'agglomération
- Des lignes relais en direction du BHNS
- Des lignes de proximité

#### /LES OBJECTIFS

Cet équipement profitera de voies dédiées, de priorités aux carrefours et d'une fréquence de passage régulière pour :

- Offrir un service performant, régulier, confortable et accessible
- Assurer une desserte optimale des principaux équipements et des quartiers de l'agglomération
- Favoriser une meilleure articulation entre les différents modes de transport
- Développer une réelle alternative à la voiture
- Répondre à l'évolution des nouvelles habitudes de déplacement
- Moderniser l'image du territoire et améliorer son cadre de vie

UN OBJECTIF DE MISE EN SERVICE MI 2019





Pour plus d'informations : www.bhns-grandangouleme.fr





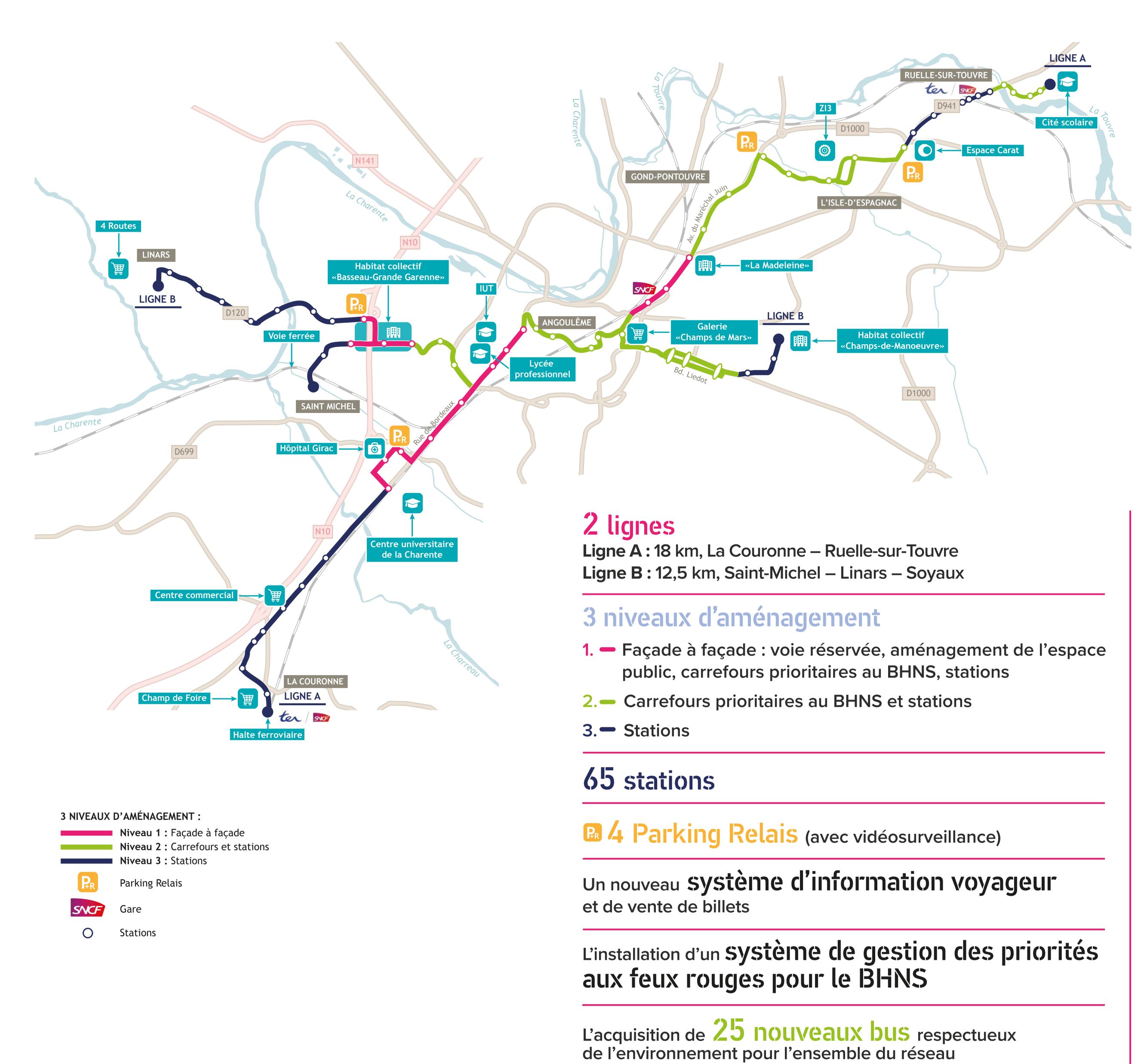




# LES CARACTÉRISTIQUES DES DEUX LIGNES

Sur une diagonale qui traverse l'agglomération du sud-ouest au nord-est, les lignes du projet de BHNS du Grand Angoulême permettront une meilleure performance du réseau de transport en commun ainsi qu'une liaison rapide et régulière entre les principales communes de l'agglomération, les principaux pôles d'activité et d'emploi, la gare et le centre-ville d'Angoulême.

#### /LES AMÉNAGEMENTS ET LES ÉQUIPEMENTS



JUNINVESTISSEMENT DE GRANDANGOULÊME

de 87 Millions d'Euros cofinancé par les employeurs privés et publics, l'État et l'Europe



Pour plus d'informations : www.bhns-grandangouleme.fr







## CONCERTATION



DU 18 MAI AU 20 JUIN 2016



- 3 réunions publiques :

LE 1<sup>e</sup> JUIN 2016 À 18H30

PÔLE SOËLYS, 2 rue Jean Jacques Rousseau, 16 800 SOYAUX

LE 7 JUIN 2016 À 18H30

ESPACE FRANQUIN, 1 boulevard Berthelot, 16 000 ANGOULÊME

LE 9 JUIN 2016 À 18H30

ÉCOLE D'ART DE GRANDANGOULÊME, rue Antoine de Conflans, 16 000 ANGOULÊME

# PARTICIPEZ À LA RÉALISATION DU PROJET\*



- Le site internet du projet : www.bhns-grandangouleme.fr
- Un dossier de concertation disponible en téléchargement sur le site internet, sur les lieux d'exposition et lors des réunions publiques
- Un document d'information distribué au cœur du magazine de GrandAngoulême du mois de mai 2016, disponible en téléchargement sur le site internet et mis à votre disposition sur les lieux d'exposition et lors des réunions publiques
- Une exposition dans les mairies de GrandAngoulême



- Le formulaire du site internet du projet
- Le coupon lettre T du document d'information
- L'adresse postale :

GrandAngoulême – concertation BHNS – 25 boulevard Besson Bey – CS 12 320 – 16 023 ANGOULÊME CEDEX

Les registres d'expression mis à disposition aux côtés des expositions

### /ET APRÈS LA CONCERTATION ?

GrandAngoulême dressera un bilan exhaustif de la participation et des expressions recueillies auprès du public. Ce bilan sera présenté en Conseil communautaire, transmis officiellement aux 16 communes de l'agglomération et rendu public sur le site internet du projet : www.bhns-grandangouleme.fr

GrandAngoulême prendra en compte ce bilan dans l'organisation des études et de la concertation qui seront menées en préparation de l'enquête d'utilité publique prévue en 2017.



Pour plus d'informations : www.bhns-grandangouleme.fr

\*La présente concertation s'organise au titre des articles L.103-2, L.103-3 et R.103-1 du code de l'urbanisme et L.1022-1 du code de l'environnement.





